

Sensibilisation au bruit



Le bruit est à considérer comme un « agent néfaste » pour la santé des salariés et pour l'entreprise. L'exposition au bruit a des conséquences pouvant aller de la fatigue auditive jusqu'au risque de surdité.

Objectif : Informer et sensibiliser les salariés sur les risques du bruit sur leur santé et les moyens de prévention.

Public concerné :

- Tout le personnel exposé à des niveaux de bruit dangereux à partir de 80 dB(A)
- Groupe de 10 à 12 personnes maximum

Durée : 1 heure

Lieu : Dans votre entreprise **ou** dans les locaux du CST

Contenu :

- Le bruit, c'est quoi?
- Comment reçoit-on le bruit?
- Les risques liés au bruit
- La réglementation au travail
- Les moyens de protection contre le bruit



Compris dans
votre cotisation
annuelle

Intervenant :

- Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

COMITE DE SANTE AU TRAVAIL

305 rue Pierre et Marie Curie BELLIGNAT

01117 OYONNAX CEDEX

Téléphone : 04 74 77 89 21 / Télécopie : 04 74 77 38 28

E-mail : contact@sante-travail-oyonnax.com Site : www.sante-travail-oyonnax.fr